

Rapport de majorité N° 2021/8

Démarches participatives et laboratoires d'usages : bilan et suite des travaux

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 330'000.- et d'un crédit de fonctionnement de CHF 60'000.- pour le financement d'un poste de travail à mi-temps.

Nyon, le 14 janvier 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie à deux reprises :

Le 14 octobre 2021 : Étaient présent-es Bordier Caroline, Allamand Victor, Borges Ana Maria, Bourqui Fabien, Carezza Marco, Chevally Piguët Monique, Diserens Marius, Gauthier-Jaques Yves, Montecchio Chiara, Cayrol Tania.

La Municipalité était représentée par Madame la Municipale Stéphanie Schmutz et son chef de service M. Christophe Bornand.

Le 11 janvier 2022 : Étaient présent-es Bordier Caroline, Borges Ana Maria, Chevally Piguët Monique, Diserens Marius, Gauthier-Jaques Yves, Montecchio Chiara.

I. Questions de la Commission

Le présent chapitre détaille les questions posées par les commissaires et les réponses qui y ont été apportées par la Municipalité.

a. Profil recherché pour le poste équivalent à 0.5 EPT

Une partie de la Commission souhaite avoir plus de détails quant au profil recherché pour pourvoir le poste à 50% demandé par le préavis 8.

Réponse de la Municipalité : *Nous recherchons une personne dont la mission sera de faire le lien entre les démarches participatives mises en place et le projet final. Concrètement, cette personne devra :*

- *Identifier quelles sont les informations que nous avons besoin de collecter grâce aux aménagements temporaires,*
- *Choisir les outils à mettre en œuvre pour collecter ces informations (questionnaires, micros-trottoirs, observations, etc.) et en réaliser la synthèse,*

- Assurer la courroie de transmission entre ces enseignements tirés des aménagements temporaires et les équipes en charge du projet final pour les traduire en aménagements concrets,
- Assurer la coordination avec le mandataire qui viendra en appui pour ces démarches,
- Assurer les coordinations en interne avec les services impliqués.

Nous recherchons donc un profil d'une personne formée en sciences humaines/géographe/urbaniste avec de l'expérience dans les démarches participatives et dans les aménagements d'espaces publics.

b. Appel d'offre sur le marché public pour la réfection du Square Perdtemps

Une partie de la Commission a souhaité savoir si un appel d'offre public a été fait pour l'attribution du budget de 140'000 CHF concernant la réfection des aménagements temporaires sis sur le parking Perdtemps. Si ce n'est pas le cas, est-ce que ceci consiste en une violation des règles sur l'attribution des marchés publics ?

Réponse de la Municipalité : *Plusieurs réponses à ce point. S'agissant d'un marché de construction, le seuil du montant pour un marché public est de CHF 250'000.-. Nous sommes donc bien en-dessous. Ce montant de CHF 140'000.- est un devis et non un budget basé sur des offres qu'on aurait soumises à des entreprises. Voici le détail de la répartition par postes de ces CHF 140'000.- :*

- Démontage des platagones existants : CHF 15'000.-
- Fourniture et installation de 90 platagones (mélèze, sous-construction 40mm) : CHF 85'000.-
- Adaptations spécifiques pour les planches au bas des platagones et fixations : CHF 10'000.-
- Divers et imprévus (10%) : CHF 10'000.-
- Honoraires (architecte-paysagiste, géomètre, ...) : CHF 20'000.-

Comme explicité, le montant des honoraires du mandataire est de CHF 20'000.- soit bien inférieur au seuil de marché public (CHF 150'000.- pour un marché de services) et nous pouvons attribuer ce mandat en gré à gré. Pour le reste des travaux à réaliser, nous réalisons de toute façon un appel d'offres auprès de 3 entreprises de construction le plus locales possible avant d'attribuer les lots.

c. Amortissement du préavis initial

La Commission a constaté que l'amortissement du préavis initial sur 5 ans n'est pas échu. Comment la Municipalité compte-t-elle tenir compte de cette situation ?

Réponse de la Municipalité : *Les CHF 165'000.- octroyés par le Conseil communal dans le cadre du préavis 81/2017 sont désormais intégralement dépensés. Le préavis sera donc bouclé aux comptes 2021, et l'amortissement débutera sur l'exercice 2022.*

Le fait que l'amortissement ne soit pas terminé n'est pas un problème d'un point de vue comptable, cette situation arrivant avec la très grande majorité des investissements.

Par ailleurs, sur le fond, les démarches participatives visent à accompagner et améliorer le réaménagement d'espaces publics dont la durée de vie s'étend potentiellement sur plusieurs décennies. Il est ainsi légitime de solliciter un nouvel investissement complémentaire, indépendamment de l'état d'amortissement du précédent crédit.

d. Charges impliquées par l'engagement d'un EPT à 0.5

Une partie de la Commission souhaite savoir quelles sont les charges impliquées par l'engagement de l'EPT à mi-temps. En effet, est-ce que le montant de CHF 60'000.- inclus le total des charges de l'employeur (AVS, assurances maladie, déductions obligatoires etc.) ou comprend-t-il uniquement au salaire brut ? Le cas échéant, quel est le coût du poste en incluant toutes les charges ci-dessus ?

Réponse de la Municipalité : *Comme indiqué à la page 7 du préavis : « ce poste est évalué à environ CHF 60'000 de salaire annuel brut » et dans les décisions de la page 9 : « un montant de CHF 60'000.-, charges comprises », le salaire proposé dans le préavis est une évaluation haute du poste charges comprises. Celui-ci sera finalisé par le service des RH en fonction de l'âge et du profil de la personne engagée et ne devra pas excéder ce montant.*

II. Discussion et conclusions de la Commission

La Municipalité a expliqué à la commission le but des ateliers d'usage : ils servent à mieux aménager les projets futurs. En effet, les forums intéressent les seniors, les enfants des UAPE sont consultés pour savoir comment ils imaginent leur future cour de récréation, des paysagistes ont été consultés lors de la rénovation du centre-ville. Plus largement, ces démarches d'exploration servent à savoir comment l'espace public est perçu par la population, afin de faire un bilan de son utilité. La Commission entend cette nécessité et salue le travail déjà effectué par la Municipalité et les citoyen·nes de la Ville de Nyon, tout en voulant promouvoir cette dynamique participative.

Avec le présent préavis, la Municipalité demande un budget pour développer les projets, et estime nécessaire de confier cette tâche à une personne qui travaillerait avec tous des services de la ville. Au vu de la complexité de la tâche, des charges de travail vécues par la plupart des services à la Ville, il semble cohérent et surtout indispensable à la majorité de la Commission d'engager une personne à mi-temps, avec des compétences pluridisciplinaires, afin de faire le relais avec les mandataires externes, les différents bureaux études et services de la Ville concernés. En effet, lors des MEPS, il est demandé aux architectes, voire aux urbanistes de mettre sur pied des démarches participatives. Le nouvel EPT servirait à accompagner ces personnes-là, et leur communiquant des informations.

Dans une période de crise sanitaire, lors de laquelle les rapports humains ont été mis à rude épreuve, il apparaît essentiel à la majorité de la commission de promouvoir les démarches participatives pour inclure les personnes vivant à Nyon et les entendre sur la manière dont elles vivent la Ville et l'espace urbain. En effet, la Municipalité souhaite augmenter et accélérer les démarches participatives, ce qui engendrera une augmentation du travail en amont (coordination), et en aval (mise sur pied et réalisation des chantiers). Elle souhaite également un développement des laboratoires d'usages, afin de noter les évolutions : que ce soit au square Perdttemps, au square de la gare, à la Grande Jetée, à la place du château (actuellement le recours est pendant au Tribunal Fédéral), ou pour accompagner les projets d'espaces publics du nord de la ville.

La question d'attribution de ces différentes tâches à un EPT a longuement occupé les discussions de la Commission. Selon la majorité de la Commission, le présent préavis permet non seulement de répondre aux défis urgents du maintien des installations déjà en place, mais aussi de rendre pérenne les questions de démarches participatives. L'actualité sclérosant passablement l'activité de la Commune, il apparaît nécessaire à la majorité de la Commission de continuer à agir pour le bien de la Ville et des personnes qui y habitent ou y circulent, et d'œuvrer à son développement et son rayonnement local et régional.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2021/8 intitulé « Démarches participatives et laboratoires d'usages – bilan et suite des travaux »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 330'000.- TTC pour financer la poursuite des laboratoires d'usages, pour les années 2022 et 2023, en vue d'associer la population aux projets Cœur de Ville et Rives du lac, ainsi qu'à d'autres améliorations de l'espace public dont la réfection du Square Perdtemps ;
2. de porter ce montant au bilan N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable à hauteur de CHF 50'000.- via un prélèvement sur le *Fonds pour le développement durable* - N° 9280.33, le solde de CHF 280'000.- étant amortissable en 5 ans.
3. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2022 et suivants un montant de CHF 60'000.- , charges comprises, destiné à financer la création d'un poste à 50% au sein du Service du territoire. Ce montant sera porté aux comptes N° 420.3011 et suivants.

La majorité de Commission :

Borges Ana Maria
Bourqui Fabien
Cayrol Tania
Chevallay Piguet Monique
Montecchio Chiara
Diserens Marius, rapporteur